

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 78, RUE MICHAUD (ZONE RA-103), DÉPOSÉ DANS
LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

- le 15 octobre 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 78, rue Michaud (zone RA-103) ;
- le 17 octobre 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 11 novembre 2025, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 11 novembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 13 novembre 2025, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 9 décembre 2025 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 9 décembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour la propriété située au 78, rue Michaud (zone RA-103) ;
- le 8 janvier 2025, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI vise à permettre la construction de deux bâtiments résidentiels de six logements sur la propriété située au 78, rue Michaud (zone RA-103) ;

Le PPCMOI pour la propriété situé au 78, rue Gendreau (zone RA-103) est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 8 janvier 2025.

DONNÉ à Coaticook ce 15 janvier 2025.

La greffière,

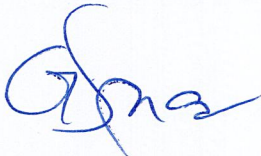
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 janvier 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 janvier 2025.

Donné à Coaticook, ce 15 janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras